

Saint-Jean-du-Gard Natura 2000 en Cévennes : réunion publique sur les évaluations d'incidences

Correspondant

05/12/2011, 06 h 00

L'évaluation des incidences d'un projet de développement sur un site Natura 2000 a pour objectif de prévenir les éventuels impacts défavorables de ce dernier, vis-à-vis des espèces et des milieux naturels présents. Un projet, selon sa nature et son importance, peut donc être soumis à cette évaluation des incidences demandée par les services de l'État.

Afin de mieux appréhender ce nouveau dispositif, la réunion publique d'information initialement prévue en novembre mais annulée en raison des fortes intempéries, est donc reportée à ce mercredi 7 décembre, à 18 heures, dans la salle Mont-Brion de Saint-Jean-du-Gard.

Il est rappelé que cette réunion, organisée conjointement entre les sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint-Jean et de la vallée du Gardon de Mialet, s'adresse à l'ensemble des usagers de ces deux sites. Ces deux territoires concernent 31 communes sur les départements de la Lozère et du Gard, autant dire beaucoup de projets potentiels qui peuvent être soumis à cette réglementation.

La présence des services de l'État, représentés par la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (DDTM 30) et la Direction départementale des territoires de Lozère (DDT 48), permettra de répondre aux questions que les porteurs de projet se posent sur cette réglementation spécifique et sur la manière dont une étude d'incidences doit être conduite.

Cette rencontre a pour vocation de faciliter les démarches liées aux évaluations des incidences pour les projets à venir dans ces deux vallées cévenoles et de favoriser l'intégration de ce point réglementaire dès la conception d'un projet.